



Plan vélo 54 : L'essor des mobilités douces en Meurthe-et-Moselle



Le Conseil départemental renforce sa politique cyclable. Une politique déjà volontariste, comme l'illustre la finalisation en maîtrise d'ouvrage départementale de la véloroute 50 et le lancement ce jeudi des travaux d'aménagement de la V 52, entre Laneuveville-devant-Nancy et Einville-au6jard. Les projets permettant de répondre aussi bien à des usages du quotidien que de loisirs.

Ainsi, le Département a décidé d'accroître son soutien aux projets des communes et intercommunalités en mobilisant, dès 2023, 1,5 millions d'euros par an aux aménagements cyclables.

Cet appui a été porté à 1 M€ dès cette année, soit 10 M€ sur la durée de la mandature en soutien aux projets locaux.

LES OBJECTIFS DU PLAN VELO 54



A horizon 2030, le but est de s'inscrire dans les objectifs nationaux : atteindre une part modale vélo de 12% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% avant une neutralité carbone d'ici 2050.

Ce mode de déplacement a un potentiel de progression très important : 60% des déplacements domicile-travail de moins de 5 km se font encore en voiture.

Le plan vélo départemental repose sur 3 axes :

- **COORDONNER**, parce que des inégalités d'accès aux offres de mobilité pourraient naître par manque d'ingénierie de proximité ou de dynamisme dans l'élaboration des schémas directeurs cyclables à l'échelle locale. Le Département soutiendra techniquement et financièrement les acteurs locaux des territoires pour construire un réseau cyclable continu et sécurisé.
- **AMENAGER**, en orientant les investissements sur l'aménagement d'un réseau cyclable à l'échelle départementale : poursuite des aménagements des véloroutes, supports à la fois aux trajets du quotidien comme de loisirs, vecteurs d'attractivité pour les territoires, et par un accompagnement des projets locaux en matière de réalisation d'infrastructures cyclables.
- **ANIMER**, pour accompagner au changement de comportement, la diffusion d'une culture vélo auprès de nos publics cibles (collégiens, personnes en fragilité sociale, etc...). Le Département poursuit ses actions en faveur de l'écomobilité scolaire, la promotion touristique des itinéraires cyclables et la mobilité solidaire.

BON A SAVOIR

- Les nouvelles réalisations, comme les ponts, sont systématiquement équipées d'aménagements cyclables (Dieulouard, Rosières-aux-Salines, Tonnoy...).
- En matière de citoyenneté et d'éducation, le Département a lancé une expérimentation auprès de six collèges pilotes (Dieulouard, Neuves-Maisons, Ludres, Longlaville, Baccarat et Pagny-sur-Moselle) pour encourager la pratique du vélo auprès des collégiens grâce à une mise à disposition d'une dizaine de vélos par établissement, une étude des déplacements (cartographie, enquête) et la mise en place d'abris sécurisés.
- Pour développer l'attractivité des territoires et favoriser les retombées économiques, le Département développe le tourisme à vélo à travers la structuration de l'offre (grands itinéraires, boucles, services) et sa promotion (27 km réalisés en 2020 sur la V50, 29 structures labellisés « accueil vélo » en 2021) grâce à l'application mobile Balades 54 (7 000 téléchargements depuis son lancement en juillet 2020).

QUELQUES CHIFFRES

- Investissement de 13 M€ en faveur du vélo depuis 2015
- 410 km d'aménagements cyclables existants
- 420 000 passages annuels sur la V50 et la V52
- 3 400 km d'itinéraires de randonnée soit 545 itinéraires

L'AMENAGEMENT DE LA V52

Après les travaux sur la V50 (Voie bleue, Moselle Saône à vélo), le Département lance ce jeudi 29 septembre 2022 les travaux d'aménagement de la section de la V52 (Paris – Strasbourg) entre Laneuveville-devant-Nancy et Einville-au-Jard.

La finalisation de cet axe d'itinérance est très attendue par les habitants de Meurthe-et-Moselle et par les touristes qui empruntent cet axe de renommée internationale.

Il s'agit d'une des 9 actions du Plan Vélo 54 adopté par les élus et les élus de l'assemblée départementale en juin 2022.

Un projet environnemental : le Département a choisi un tracé qui limite l'artificialisation des sols (utilisation de la chaussée existante sur Laneuveville, Varangéville, Einville), qui s'inscrit pleinement dans la stratégie bas carbone en intégrant des critères environnementaux (Eco comparateur s'appuyant sur les émissions de GES) dans ses marchés publics, qui limite l'utilisation de ressources naturelles (20% de matériaux recyclés),

Un projet qui répond aux attentes des usagers : choix d'un enrobé pour le confort de tous les utilisateurs (cyclistes, poussettes, rollers...),

Un projet innovant : le prestataire retenu, COLAS, a proposé une variante innovante sur la base des Enrobés 3E (environnementaux économes en Energie) : baisse de 15

à 25% de consommation d'énergie, réduction des températures de 45 degrés des enrobés, moins de gaz à effet de serre, utilisation d'enrobé intégrant des composants végétaux.

Chiffres clés

- 25 km,
- Travaux en 2 tranches (2022-2023),
- Enveloppe de 4,6 M€ dédiée à l'aménagement du tronçon entre Laneuveville-devant-Nancy et Einville-au-Jard.
- Financement : conseil départemental et subventions (*prévisionnelles* : Union Européenne : 600 000 € - Etat : 500 000 € - Région : 400 000 €).



